DEMANDE D'AUTORISATION Année 2025

de destruction à tir du Renard Vulpes vulpes

Période du 1er avril au 21 septembre 2025

(Arrêté ministériel du 03 août 2023 – Articles L425-2, L427-8, L427-8-1, R422-79, R427-6 à R427-25 du Code de l'Environnement) toute fausse déclaration entraîne la nullité de la présente autorisation et expose l'auteur aux poursuites prévues par le code de l'environnement et le code pénal

Imprimé à retourner à : (par mail) fdc85@chasse85.fr ou (par voie postale) Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée - BP 393 - 85010 LA ROCHE SUR YON CEDEX accompagné impérativement d'une enveloppe timbrée à votre adresse

Toute demande incomplète ou illisible sera systématiquement retournée.

DEMANDEUR (Responsable de groupe) : (En majuscules)

Nom, Préno	m :	adresse : .	•••••	Code Postal :
Commune :		Téléphone	2:	. Mail :
Titulaire du	permis de chasser v	visé et validé n°	(à compl	éter impérativement)
Propriétaire	e – Possesseur – Fer	mier – Délégué* (préciser en e	entourant)	
* Les person	nes qui agissent com	me délégué doivent fournir un	e copie de la délégation	du détenteur du droit de destruction des nuisibles
	1	1		
	D/ L			T
Espèces	Période	Commune	Bilan n - 1	Terrains consacrés à l'élevage avicole
			H-1	
Renard	Du 1er avril au 21 septembre 2025			
	1	1	<u> </u>	
La demande	est établie pour	chasseurs dont la liste est ani	nexée (14 maximum pou	ır un même demandeur).
Je déclare :				
- avoir mis e - être détent écrite de co	eur du droit de destre e droit et je m'engage	l'effarouchement qui se sont re uction des animaux nuisibles à présenter celle-ci lors de co glementation en vigueur.	sur les territoires visés	à la présente demande ou avoir reçu délégation
		Fait à .		, le
		Signatu	ıre	

DÉSIGNATION DES CHASSEURS : (<u>En majuscules</u>) Chaque tireur devra être porteur d'une copie de cette autorisation et de son permis de chasser validé pour la saison en cours

	N° de Permis	Nom Prénom		N° de Permis	Nom Prénom					
1			8							
2			9							
3			10							
4			11							
5			12							
6			13							
7			14							
WISA DU MAIRE M. le Maire de la commune de										
Cadre réservé à la Fédération Départementale des chasseurs de Vendée pour AVIS A, le										
DÉCISION Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE LA VENDÉE										
RAPPEL : joindre impérativement une enveloppe timbrée										
	Accordée n° 85-2025- La Roche-sur-Yon, le P/ le Préfet de la Vendée P/ le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer									
☐ Refusée pour le motif suivant :										